



**ensemble,
surmontons
les obstacles!**

OUI à une nouvelle constitution
qui facilite la vie des personnes handicapées
et à mobilité réduite

www.handicap.OUIconstitution2012.ch

OUI à la nouvelle constitution

1

Elle reconnaît les personnes handicapées comme citoyennes et citoyens à part entière

- L'Etat doit prévoir des mesures pour que **toute personne puisse voter, élire et être élue** (adaptation du matériel de vote, de l'information et des bâtiments officiels)
- **Suppression de la privation automatique** des droits politiques des personnes sous tutelle

2

Elle garantit le libre accès aux lieux et prestations destinés au public

- **Meilleure protection** contre l'exclusion de certains établissements publics et les discriminations (bâtiments existants et prestations d'entreprises privées)
- Possibilité de demander que tout bâtiment, nouveau ou existant, soit rendu **accessible** chaque fois que cela est réalisable et non disproportionné, notamment du point de vue des coûts

3

Elle prévoit davantage de logements et de places de travail accessibles et adaptables

- Accessibilité de tous les **nouveaux logements et bâtiments comportant des places de travail**, qui devront être conçus de manière à pouvoir être facilement adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite (cela ne coûte pas plus cher si on y pense dès le début)
- En cas de **rénovation**, ces besoins devront aussi être pris en considération

4

Elle renforce l'autonomie et soutient les proches

- **Droit aux soins et à l'assistance personnelle** pour les personnes âgées, malades ou avec des handicaps importants, que ce soit en institution ou à domicile
- Soutien aux **proches aidants**

5

Elle renforce l'intégration

- Droit à une **formation** initiale gratuite et formation obligatoire jusqu'à 18 ans : cela garantit une véritable intégration des jeunes en situation de handicap à l'école et dans le processus de formation
- Droit d'obtenir des informations et de **communiquer avec les autorités sous une forme adaptée** et reconnaissance de **la langue des signes** (par ex. interprètes pris en charge pour les contacts avec les autorités)
- Engagement accru des pouvoirs publics pour **l'intégration sociale et professionnelle** des personnes handicapées

6

Elle garantit de véritables droits à chacun, et prévoit des mécanismes pour leur mise en œuvre concrète

- **Des droits justiciables**: les citoyennes et citoyens ne sont plus soumis au bon vouloir des autorités; si nécessaire, il est possible d'exiger le respect de ces droits devant les tribunaux
- Contrôle de l'application des droits grâce à une **évaluation périodique indépendante**

la nouvelle constitution, c'est

plus de liberté, plus d'égalité,
plus d'autonomie, plus d'intégration

- Ce qui facilite la vie des personnes handicapées bénéficie aussi à leurs proches, aux personnes âgées, malades, accidentées ou à mobilité réduite, y compris par exemple aux parents avec une poussette. Ces situations nous concernent tous!
- C'est pourquoi nous vous recommandons de voter et faire voter

OUI le 14 octobre
à une nouvelle constitution pour Genève

plus d'informations sous:
www.handicap.OUIconstitution2012.ch

- **FÉGAPH** Fédération genevoise des associations de personnes handicapées et de leurs proches (www.facebook.com/fegaph)
- **Association HAU** Handicap Architecture Urbanisme (www.hau-ge.ch)
- **SGB-FSS** Fédération suisse des Sourds (www.sgb-fss.ch)
- **AGPEDA** Association genevoise de parents d'enfants déficients auditifs

fégaph
Fédération Genevoise des
Associations de Personnes
Handicapées et de leurs proches

HAU Association
pour une cité
sans obstacle
Handicap Architecture Urbanisme

SGB-FSS
Fédération Suisse
des Sourds

AGPEDA
ASSOCIATION GENEVOISE
DE PARENTS D'ENFANTS
DEFICIENTS AUDITIFS